

LA LETTRE PRO

L'ACTU SANTÉ POUR LES PROS DE CENTRE-VAL DE LOIRE



N°40 - 20 septembre 2024



ÉDITO

Dr Nathalie Trignol-Viguiier

Responsable du centre d'orthogénie du CHU de Tours et médecin coordinatrice de la commission santé sexuelle et orthogénie du réseau Périnatal Centre-Val de Loire

Un ouvrage collectif !

La prise en charge des violences humaines, et plus particulièrement des violences faites aux femmes, est une problématique sociétale qui nécessite la mobilisation de tous les acteurs concernés. Elle oblige notamment les professionnels de santé, qui doivent généraliser le dépistage des agressions morales, physiques et sexuelles, actuelles ou anciennes. La question doit être systématiquement posée et reposée, au même titre que nous les interrogeons sur leurs antécédents médicaux et familiaux ou leur consommation de tabac. La systématisation de cette question permet de déculpabiliser les victimes, afin qu'elles ne se sentent plus stigmatisées, mais aussi de recueillir la parole. Patience, confiance et bienveillance sont des vertus essentielles dans ce travail de Sisyphe. La réponse intervient parfois avec le temps, au bout de trois, quatre ou cinq formulations, peut-être plus.

Les pouvoirs publics devraient également prendre leurs responsabilités. Outre le durcissement des sanctions pénales contre les auteurs de violences, ils devraient dégager des moyens supplémentaires pour mieux former et informer les soignants durant leurs études, et même au-delà. La création et la valorisation de consultations de repérage des violences pourraient améliorer la détection précoce des cas problématiques voire insoupçonnés, mais aussi permettre de mieux écouter et de mieux accompagner les victimes, qui devraient être davantage reconnues par les services de police et de gendarmerie. A plus large échelle, une meilleure coordination des acteurs médicaux, paramédicaux, médico-sociaux et des instances judiciaires serait indispensable pour faciliter les démarches. La prise en considération et la libération de la parole devraient être la boussole de toutes nos actions.

SOMMAIRE

L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Pr Pauline Saint-Martin, cheffe de l'Institut Médico-Légal du CHU de Tours

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Orléans : le centre de simulation du CHU va s'agrandir

Indre : un lycée professionnel forme des aides-soignants

Blois : un partenariat renforcé pour la santé des détenus

Tours : le Petit Pausailleur inaugure sa nouvelle ferme

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

20 015

LA MÉTÉO SANITAIRE

Maladies à déclaration obligatoire : un rappel circonstancié

EN BREF

Grippe et Covid : la campagne de vaccination débutera le 15 octobre

Assistants médicaux : la Croix-Rouge ouvre une formation

Bracieux : un festival réunit des « générations solidaires »

IST : dépister rime avec gratuité

EN PRATIQUE

Escarre : une enquête pour faire bouger les lignes

APPELS À PROJETS

AU PROGRAMME

Journée des infirmières libérales de Centre-Val de Loire

Repenser le vivant dans les villes

Un salon du bien-vieillir en Eure-et-Loir

Un congrès sur l'autisme à Chartres

Journées nationales des CPTS

Un forum pour soigner en préservant la planète

LE COIN RH

Glade Kibinda, coordinatrice en santé mentale d'Indre-et-Loire



L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Pr Pauline Saint- Martin,
cheffe de l'Institut Médico-Légal
du CHU de Tours

« La soumission chimique est une violence protéiforme »

Figure emblématique du combat contre les violences interpersonnelles, le Pr Pauline Saint-Martin rappelle les grandes priorités en matière de lutte contre la soumission chimique. Outre la prévention de cette pratique délictuelle ou criminelle, qui revêt différentes formes parfois sous-évaluées, le repérage des victimes et la détection des substances psychoactives sont deux leviers majeurs.

Quelles sont les grandes caractéristiques de la soumission chimique ?

La soumission chimique relève de l'administration à des fins criminelles (viols, meurtres) ou délictuelles (vols, violences) de substances psychoactives sous la menace ou à l'insu de la victime. La notion de vulnérabilité clinique, soit un état de fragilité induit par la consommation volontaire de substances psychoactives, doit aussi être prise en considération, car cette situation rend les personnes plus vulnérables et aggrave les effets biologiques d'une ingestion non volontaire. La situation classique de soumission chimique concerne des jeunes femmes, qui se réveillent au lendemain d'une soirée festive avec des signes physiques d'un rapport sexuel auquel elles n'ont pas consenti, que ce soit dans un établissement nocturne ou dans un cadre privé, mais les présentations cliniques sont multiples. Le phénomène peut revêtir différentes formes et intervenir dans différents milieux, comme les cercles intrafamiliaux et institutionnels, où cette forme de maltraitance est très largement sous-évaluée, notamment chez les enfants et les personnes âgées, car elle est peu repérée et peu détectée.

Quels sont les principaux impacts sur la santé des victimes ?

Les conséquences varient selon la nature des produits administrés pour les soumettre chimiquement. Ce sont le plus souvent des substances psychoactives ayant des propriétés sédatives, comme les benzodiazépines, les hypnotiques et les antihistaminiques, qui provoquent des troubles de la conscience, mais aussi et surtout une amnésie antérograde. Un effet particulièrement recherché par les agresseurs, qui peut complexifier le dépôt de plainte des victimes, dont le récit est parfois confus ou incomplet. Le recours aux substances entactogènes est également très répandu. Utilisées pour stimuler la libido et endormir la méfiance, ces molécules aux propriétés euphorisantes peuvent, en cas de surdosage, générer des tableaux psychiatriques, des troubles cardiaques et des comas. Au-delà des effets immédiats et temporaires, les victimes de soumission chimique conservent des séquelles psychologiques et psychiques dévastatrices à moyen-long terme. Elles peuvent par ailleurs contracter des infections sexuellement transmissibles qui doivent être dépistées le plus tôt possible.

Avez-vous constaté une hausse de ce phénomène au cours des dernières années ?

Les données épidémiologiques ne le démontrent pas de manière formelle. Le phénomène a toujours existé, mais il est mieux connu, mieux reconnu et mieux détecté. La mise au point de protocoles de prélèvement toxicologique y a contribué, même si les analyses ne sont pas toujours ordonnées par la Justice ou sont réalisées trop tardivement*. Une chose est sûre : les patientes viennent plus souvent consulter ou déposer plainte en cas de symptômes inhabituels, car la honte

et la culpabilité ont diminué grâce à la médiatisation. Les victimes de soumission chimique sont également mieux considérées et mieux prise en charge par les services concernés, que ce soient les urgences, les unités médico-judiciaires ou les commissariats de police et de gendarmerie. Encouragée et favorisée par le mouvement MeeToo, la libération de la parole a été un tournant majeur dans la lutte contre la soumission chimique, mais le repérage des victimes et la détection précoce des substances psychoactives doivent encore être améliorés.

« La soumission chimique est très largement sous-évaluée dans les milieux intrafamiliaux et institutionnels »

Prévention, dépistage, signalement... Quels sont les principaux enjeux en matière de lutte contre la soumission chimique ?

La sensibilisation du grand public sera indispensable. Outre une modération de la consommation de boissons alcoolisées, il est notamment recommandé aux jeunes de femmes de rester accompagnées et d'utiliser des couvercles de verre anti-drogue, mais ce sont des précautions lourdes à respecter et inefficaces dans les milieux intrafamiliaux et institutionnels. Il est donc très important de repérer les situations potentielles de soumission chimique. En première ligne, les pédiatres, les généralistes, les gériatres ou les urgentistes doivent y penser plus régulièrement, notamment en cas de troubles mnésiques atypiques sans raison organique et sans étiologie évidente retrouvée. La problématique du signalement judiciaire ne diffère pas des autres formes de violences interpersonnelles. Il est autorisé chez les mineurs, en cas de suspicion, mais aussi chez les adultes en cas d'emprise et de danger immédiat dans les violences au sein du couple. Il est toutefois préférable d'obtenir l'accord de la victime.

(*) En cas de suspicion de soumission chimique, les prélèvements sont possibles pendant soixante-douze heures pour le sang et cinq jours pour les urines. Les prélèvements de cheveux peuvent être effectués plusieurs semaines après les faits. En l'absence de plainte, les prélèvements sont conservés pendant trois ans et sont mis à la disposition de la Justice. Si la victime dépose plainte dans ce délai, la Justice saisit un laboratoire de toxicologie expert judiciaire.



**Signalement judiciaire
vs secret médical :
un faux débat ?**

Le signalement judiciaire de la soumission chimique, et plus largement de toutes les formes de violences, est-il compatible avec le respect du secret professionnel ? Cette question éthique fait souvent débat au sein de la communauté médicale. Certains pensent que le signalement devrait être obligatoire en cas de maltraitances commises sur des enfants. D'autres estiment que les violences conjugales devraient être signalées sans l'accord de la victime. « Les textes de loi sont bien faits. Il y a une autorisation de signalement pour les situations de violences qui concernent les mineurs, les personnes vulnérables, mais aussi les personnes sous emprise et en situation de danger immédiat. Le médecin doit détecter ces situations, et il a ensuite un devoir de protection de ces victimes. Dans les autres situations, l'accord des victimes est nécessaire. S'en passer serait perdre leur confiance. Il faut surtout les accompagner et leur proposer un parcours multidisciplinaire qui va les aider dans leur décision », explique le Pr Pauline Saint-Martin, cheffe de l'Institut Médico-Légal du CHU de Tours

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Orléans : le Centre de simulation du CHU va s'agrandir



Winston Churchill avait promis du sang, de la sueur et des larmes. C'est aussi ce que propose le Centre de simulation du CHU d'Orléans (Cesimo)... mais sur des mannequins. Ouvert il y a deux ans, ce nouvel espace de formation ultra-moderne devrait prochainement s'agrandir. Il a déjà permis à quelque 600 soignants et professionnels en formation du Loiret de s'exercer sur trois mannequins truffés d'électronique. Avec Luna, Apollo et Lucina, d'une valeur de 100 000 euros chacun, les soignants peuvent reproduire des situations médicales, simuler un accouchement,

Blois : un partenariat renforcé pour la santé des détenus



Des représentants de l'ARS et de la direction de l'hôpital de Blois ont visité, le mardi 12 septembre, l'unité sanitaire en milieu pénitentiaire (USMP) de la maison d'arrêt de Blois, dont les locaux ont été rénovés pendant l'été par les détenus. Une enveloppe de 300 000 euros a été octroyée cette année par l'ARS au centre hospitalier pour soutenir la prise en charge des détenus (169 au 2 septembre). « Cette enveloppe, en plus de la rénovation effectuée, permettra notamment de financer du nouveau matériel », explique Anna Champin, référente offre de soins à l'ARS Centre-Val de Loire. Cette visite a

pratiquer un massage cardiaque, faire une ponction ou encore intuber un patient. Equipé de deux salles de haute technicité avec une régie centrale, le Cesimo permet d'améliorer les compétences techniques et non techniques, telles que la collaboration, le leadership et la communication avec les patients et leurs proches. « Le Loiret investit dans l'avenir en faisant du CHU d'Orléans un pôle d'attraction pour les talents médicaux actuels et futurs », a observé sur LinkedIn Sandrine Gérard, directrice du Services aux Territoires du Loiret, à l'issue d'une récente visite du Cesimo.

Indre : un lycée professionnel forme des aides-soignants



Confronté au manque d'aides-soignants diplômés, Ep'age 36 a pris le taureau par les cornes. Le groupe d'Etablissements publics d'accompagnement gériatrique a lancé une classe d'apprentissage avec le lycée professionnel des Charmilles de Châteauroux (Indre) pour former des agents hospitaliers au métier d'aide-soignant. Ep'ages a signé, le mardi 10 septembre, un partenariat avec Les Charmilles qui permet à des agents hospitaliers d'accéder à cette nouvelle formation diplômante d'un an. En parallèle de cet apprentissage, accessible jusqu'à 29 ans, Ep'age 36 permet à certains agents hospitaliers plus âgés de pouvoir accéder aux fonctions d'aide-soignant grâce à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Neuf apprentis et douze élèves en VAE ont été retenus pour cette première année sur « plus

permis de réaffirmer la collaboration étroite entre le centre hospitalier et la maison d'arrêt pour fluidifier le parcours du patient détenu. Elle intervenait après la signature, le 3 septembre dernier, du protocole-cadre qui réactualise pour trois ans ce partenariat entre l'ARS, la maison d'arrêt, le centre hospitalier, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation et la Direction interrégionale des services pénitentiaires. Dans ce protocole, l'ARS, qui finance le fonctionnement de l'unité sanitaire au sein de la prison, mais aussi la chambre carcérale au sein du CH à hauteur de 515 000 euros, affiche son ambition d'améliorer la mission de pilotage des actions de prévention et de promotion de la santé au sein de la maison d'arrêt. Au-delà du bilan de santé général et personnalisé réalisé à leur entrée dans la maison d'arrêt, tous les détenus bénéficient d'un suivi médical régulier. Deux infirmières sont présentes tous les jours à l'USMP ou en astreinte. L'infirmière présente peut à tout moment demander le conseil et/ou l'intervention d'un médecin.

Tours : le Petit Pausailleur inaugure sa nouvelle ferme



Créé en 1997 pour répondre au manque de structures de loisirs adaptées à l'accueil de personnes en situation de handicap intellectuel, le Petit Pausailleur s'est posé ailleurs. L'association a quitté Vouvray et inauguré, le samedi 14 septembre, la ferme qui a été mise à sa disposition au nord de

de 80 candidatures sur les deux dispositifs », a précisé à La Nouvelle République Aurore Marcantoni, directrice des ressources humaines d'Ep'Agés 36. Ce renfort appréciable pour les établissements et pour les patients constitue aussi une opportunité pour les professionnels qui montent en compétences et bénéficient d'une hausse de salaire (de 1 700 à 2 100 euros net).

Tours. « Cette ferme a été achetée par l'Association Enfance et Pluriel, la CAF et le département. Elle a été mise à notre disposition pour l'accueil et le répit des personnes handicapées », explique Emmanuelle Coudray, directrice du Petit Pausailleur. Le Petit Pausailleur est une ferme d'animation qui se veut être un espace de loisirs dédié à toute personne fragilisée. L'association assure l'accueil de loisirs adaptés sans hébergement (ALSH) des enfants âgés de 6 à 17 ans déficients intellectuels et/ou autistes, tous les samedis et pendant une partie des vacances scolaires. Des groupes de sept personnes âgées de 6 à 70 ans, résidant dans des établissements spécialisés de la région, peuvent aussi participer chaque semaine aux activités de la ferme, comme l'aménagement des lieux ou les soins aux animaux.

Pour toute demande ou inscription, adressez un mail à Petit-pausailleur@wanadoo.fr ou téléphonez au 02 47 52 78 78

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

20 015



C'est le nombre de salariés équivalent temps plein (ETP) dans les EHPAD de Centre-Val de Loire, selon les données transmises par les

Ces dernières années, des actions collectives innovantes et apprenantes ont par ailleurs été menées pour favoriser la qualité de vie et de travail dans les établissements. Des Contrats locaux d'amélioration des conditions de travail (CLACT) ont prévu des objectifs cibles de diminution des accidents du travail et des maladies professionnelles, mais aussi de réduction de l'absentéisme.

ERRATUM

Le nombre 137 présenté dans la précédente

établissements en 2023.

Pour faire face aux difficultés financières rencontrées par les EHPAD, le secteur a bénéficié d'un coup de pouce financier de l'Etat et de l'ARS de 11,5 millions d'euros fin 2023.

Lettre Pro faisait état des différents dispositifs d'« école inclusive » mis en place en Centre-Val de Loire et non du nombre d'élèves en situation de handicap qui en bénéficient. Toutes nos excuses pour cette erreur.

LA MÉTÉO SANITAIRE

Maladies à déclaration obligatoire : un rappel circonstancié

La cellule de veille a réceptionné un signalement de rougeole via le formulaire de déclaration homologué. Malheureusement, ce signal n'a pu être pris en charge, car le médecin à l'origine de la déclaration refuse de lever l'anonymat de son patient. Pour mémoire, 38 maladies sont à déclaration obligatoire et engagent divers niveaux de responsabilité et de collaboration : les déclarants (laboratoires de biologie médicale et médecins), les personnels habilités des ARS et des agences de Santé publique France. Conformément à [l'article R3113-1](#) et suivants du Code de la santé publique, la transmission des données permettant aux agences de mener les investigations requises et les mesures de gestion adaptées est une obligation réglementaire. Pour en savoir plus : [Les objectifs de la déclaration obligatoire](#)

L'actualité de la semaine a par ailleurs été marquée par les cas groupés de botulisme, déjà mentionné dans la précédente Lettre Pro, en lien avec la consommation de pesto à l'ail des ours fabriqué de manière artisanale. A noter : une reprise à la hausse des signalements de coqueluche a été observée, notamment en milieu scolaire.

Consultez le [bulletin régional de situation épidémiologique](#) produit par la Cellule régionale de Santé publique France en région Centre-Val de Loire.

Pour rappel, tout événement susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ou sur le fonctionnement de l'offre de soins doit faire l'objet d'un signalement à l'Agence régionale de santé. Le point focal régional, destiné aux professionnels, est joignable 24h/24 7j/7 au 02 38 77 32 10 et par mail à ars45-alerte@ars.sante.fr

EN BREF

Grippe et Covid :
la campagne de vaccination

Bracieux : un festival
réunit des
« générations solidaires »

débutera le 15 octobre



Cette année encore, conformément aux préconisations de la HAS, les deux campagnes de vaccination contre le Covid-19 et la grippe seront menées de manière conjointe. Elles démarreront à compter du 15 octobre, a annoncé le ministère de la Santé. Concernant le Covid, un nouveau vaccin du stock Etat sera mis à disposition des officines. Précision notable : la prochaine session de commande ouvrira le lundi 23 septembre au matin et prendra fin le mardi 24 septembre à 23h. Le ministère invite donc les professionnels à passer commande auprès de leurs officines de référence. Pour rappel, les cibles de la campagne de vaccination contre le Covid-19 sont les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes atteintes de comorbidités ayant un risque plus élevé de forme grave de la maladie (hypertension, maladies cardiaques, pulmonaires, diabète, obésité, cancers, personnes greffées...), les personnes immunodéprimées, les femmes enceintes, les résidents en EHPAD et USLD...

Assistants médicaux : la Croix-Rouge ouvre une formation



Ouverte en juin dernier, la « maison des générations et de la culture » de Bracieux (Loir-et-Cher) a accueilli, le samedi 14 septembre, la fête des générations solidaires. « Plutôt qu'une inauguration classique, nous avons préféré faire connaître nos activités lors d'un événement festif », témoigne Virginie Veauvy, coordinatrice de la Maison des Générations et de la Culture Bâtiment 84. Ceux qui ne connaissaient pas les lieux, qui comprennent cinq habitats inclusifs, une micro-crèche, un espace culturel avec une zone d'exposition et une école de musique, ont pu le faire en découvrant une exposition artistique, en s'adonnant à quelques pas de danse ou en écoutant de la musique. Ce lieu créatif illustre le nouveau rôle que peuvent jouer les EHPAD dans leurs territoires en répondant à de multiples enjeux : le besoin d'habitat intermédiaire, la lutte contre l'isolement social et l'accès à la culture. « Il s'agit d'un projet illustrant pleinement les enjeux de la transformation de l'offre médico-sociale et qui s'inscrit dans le droit fil des cinq piliers de la nouvelle génération d'EHPAD, soit le sentiment d'être chez soi, l'ouverture vers l'extérieur, la facilitation des soins, la qualité de conception et la viabilité économique », relève sur LinkedIn Yannick Ung, responsable du Laboratoire des Solutions de Demain à la CNSA.

IST : dépister rime avec gratuité



La Croix-Rouge ouvre en cette rentrée, à Chambray-Lès-Tours, une formation professionnalisante pour devenir assistant médical. Cette formation est accessible aux secrétaires médicales et médico-sociales, aux assistants dentaires et aux salariés en reconversion titulaires d'un diplôme de niveau 4 (l'équivalent du BAC). La formation débutera le 12 novembre prochain pour une durée de 279 heures, dont 13 heures d'évaluations, à raison de deux jours par semaine, les mardi et mercredi, avec repos pendant les vacances scolaires, et se terminera le 2 juillet 2025. Il reste actuellement quatre places à pourvoir sur douze ouvertes pour cette première session, nous précise la Croix-Rouge. Pour rappel, le métier d'assistant médical vise à libérer du temps médical et à permettre aux médecins de suivre plus de malades et de mieux coordonner leurs parcours.

Découvrez le [programme de la formation](#).

Pour plus d'informations, contactez Céline Ghilardi, chargée de développement au 02 47 88 27 14 ou à

dev.competence-cvdl@croix-rouge.fr



Face à la hausse des infections sexuellement transmissibles (IST) observée depuis 2021, les efforts en matière de dépistage doivent être intensifiés. Dans cette optique, depuis le 1er septembre dernier, un dépistage des IST à la demande du patient et sans ordonnance, est remboursé à 100 % par l'Assurance Maladie pour les moins de 26 ans. Ce dépistage est pris en charge à 60 % pour le reste de la population (avec couverture du ticket modérateur par les complémentaires santé responsables). Ce dispositif, appelé « Mon test IST », sera déployé dans tous les laboratoires de biologie médicale de ville ou hospitaliers. Le patient remplira un auto-questionnaire destiné à déterminer les IST et les modalités de réalisation de ces dépistages. Le dépistage inclura, en plus du VIH, les infections chlamydia trachomatis, gonocoque, syphilis et hépatite B. En cas de résultat positif à une ou plusieurs IST, le biologiste médical informera le patient et l'orientera vers les professionnels de santé les plus appropriés : médecin généraliste, sage-femme, CeGIDD ou structure hospitalière.

EN PRATIQUE



Escarre : une enquête pour faire bouger les lignes

L'Observatoire des médicaments, dispositifs médicaux et innovations thérapeutiques (OMÉDIT) Centre-Val de Loire invite tous les établissements de santé publics ou privés, MCO, SMR, USLD et EHPAD, à participer à la quatrième enquête nationale et décennale (après celle de 1994, 2004 et 2014) de prévalence de l'escarre en France. Pilotée par la Société Française de l'Escarre, cette enquête (avec préinscription préalable) se déroulera sur la période du 12 au 24 novembre 2024, avec des premiers résultats publiés en 2025.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la Société Française de l'Escarre : contact@tmsevents.fr

APPELS À PROJETS

La DRAC et l'ARS Centre-Val de Loire renouvellent leur appel à candidatures pour l'année 2025

Modernisation des SI hospitaliers : programme HOP'EN 2 phase 1

Programme HOP'EN 2 : candidature pour la phase 1

Dispositif de contrat d'allocation d'études (CAE) - campagne d'appel à candidatures 2024

AU PROGRAMME

**Journée des infirmières libérales de
Centre-Val de Loire**

Journées nationales des CPTS
Les **9 et 10 octobre**, les professionnels de

Le **mardi 3 octobre**, l'URPS Infirmiers Centre-Val de Loire organise la dixième journée régionale des infirmiers libéraux à Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher), au ciné Sologne, avenue de Paris. Au programme, des débats sur la formation, la déclaration des erreurs, les plaies aiguës et les certificats de décès.

[Inscription gratuite](#) – contact@urps-infirmiers-centre.fr – 06 44 11 38 57

Repenser le vivant dans les villes

Le **mardi 3 octobre**, à Blois, de 9h à 21h, se déroulera la biennale Nature et Paysage sur le thème des « Villes, villages et vivants ». L'occasion de s'interroger sur le rapport entre l'humain et la nature, mais aussi entre l'urbanisme et la santé. [La manifestation](#), gratuite, est ouverte à tous les publics.

Un salon du bien-vieillir en Eure-et-Loir

Le **mercredi 9 octobre**, de 14h à 18h, se tiendra à la salle des fêtes d'Illiers-Combray le salon du bien-vieillir organisé par le centre de ressources territorial de cette ville d'Eure-et-Loir. Plusieurs ateliers sont programmés sur l'activité physique adaptée (APA), la diététique et la mobilité, mais aussi sur le risque de chutes. Retrouvez [le programme](#). Entrée libre.

santé engagés dans les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont invités à se retrouver au Palais des congrès de Tours à l'occasion de leurs 6e journées nationales. Retrouvez le [programme de l'événement](#) qui affiche complet.

Un forum pour soigner en préservant la planète

Le **jeudi 26 septembre**, un Forum Santé & Environnement est organisé par l'URPS Chirugiens-Dentistes à l'Hôtel de Région d'Orléans au cours duquel doivent intervenir la philosophe Cynthia Fleury et l'aventurier et conférencier Philippe Croizon. Ouvert à tous les professionnels de santé de la région.

[inscription sur ce lien](#)

Contact : Mélina Denizard – 07.69.16.72.81

Un congrès sur l'autisme à Chartres

Le **mardi 24 septembre**, de 13h30 à 18h, la Fédération autisme Centre-Val de Loire et le Centre ressources autisme de la région organisent le 4e colloque sur les troubles du spectre autistique, à la CCI de Chartres (58 bis avenue Marcel Proust). Ce temps d'échanges et de rencontres autour du thème « Vivre et être autiste en 2024 », est gratuit et ouvert à tous. Renseignements sur la page Facebook "[Fédération autisme Centre-Val de Loire](#)". Inscription obligatoire via [HelloAsso](#).

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre Pro en écrivant à ARS-CVL-COMMUNICATION@ars.sante.fr

LE COIN RH

NOMINATION

LA SANTÉ RECRUTE



**Glade Kibinda coordinatrice
en santé mentale d'Indre-et-Loire**

Depuis le 2 septembre, Glade Kibinda est la nouvelle coordinatrice du projet territorial en santé mentale d'Indre-et-Loire. Titulaire d'un master 2 de promotion et gestion de la santé, obtenu à l'université de Tours, et spécialiste de prévention, éducation et promotion de la santé, la jeune femme de 32 ans a occupé le poste de coordinatrice du contrat local de santé dans plusieurs mairies : à Sevrans (Seine-Saint-Denis), Epinay-sous-Sénart (Essonne) et Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne). De retour en Indre-et-Loire, Glade Kibinda devra assurer le pilotage opérationnel du projet territorial en santé mentale adopté en juin 2023, et fédérer l'ensemble des acteurs du secteur dans le département. « Nous avons la volonté d'établir une cartographie et un annuaire des professionnels de santé mentale, mais aussi de les accompagner pour favoriser le parcours de soins des usagers », précise-t-elle. Interlocutrice privilégiée de l'ARS pour les questions relatives au projet et au contrat territorial de santé mentale, elle sera par ailleurs tenue d'assurer une communication sur les questions de santé mentale au niveau du territoire, que ce soit auprès des acteurs ou du grand public.

Glade Kibinda: 06 60 38 49 91 -
gkibinda@humensia.org



**IDE de coordination
santé-logement à Blois**

**Un Directeur Pôle hébergement
à Fondettes (37)**

**Conseiller médical à
l'ARS - Orléans**

**Gestionnaire de
soins psychiatriques
à l'ARS - Orléans**

**Gestionnaire soins ambulatoires
à l'ARS - Châteauroux**

S'abonner à la Lettre
Pro ARS Centre-Val
de Loire

Consulter les Lettres
Pro précédentes

Proposer un sujet,
un événement, une
offre d'emploi...



La Lettre Pro - 40 du 20 septembre 2024

Directrice de la publication : Clara de Bort

Réalisation / rédaction : Communication ARS Centre-Val de Loire

Crédit photos : ARS Centre-Val de Loire

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)